

TRAIL DU HAUT KOENIGSBOURG® : Règlement 14 km 2026

Article 0 : Covid 19

Selon la situation sanitaire au moment du trail (Covid-19, etc...) nous nous réservons le droit de modifier le règlement de nos courses en fonction des directives gouvernementales imposées.

Article 1 : Parcours

- **Trail du Hahnenberg** d'une distance de 14 km et d'un dénivelé positif de 430 mètres.

Des pointages seront effectués en plusieurs points du parcours. Le dossard doit être apposé sur la poitrine dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du coureur, elle sera sans appel. Le concurrent qui abandonnera remettra son dossard ou la puce au point de ravitaillement le plus proche ou à un signaleur.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au Code de la route, aux règlements FFA en matière de course hors stade et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Sont interdits sur le parcours:

Les accompagnateurs et les **pacers** sur l'intégralité du parcours (voir tableau des pénalités) - les véhicules (y compris vélo) non accrédités - les chiens même tenus en laisse - les ravitaillements sauvages - l'utilisation des bâtons sur le 14 km.

Article 2 : Participation

Pour s'inscrire à l'épreuve Trail du Hahnenberg d'une distance de 14 km, les concurrents doivent impérativement être nés en **2009** et avant.

Vous devez avoir soit une licence F.F.A. valide à la date de l'épreuve soit une attestation PPS de moins de un an (voir articles 11a et b).

Toutes licences autres que les licences F.F.A. ne sont plus acceptées.

Les dossards seront remis la veille de **15h à 18h** et le jour de l'épreuve à partir de **6h** à la salle des Fêtes.

Pour des raisons d'organisation aucune inscription ne sera prise sur place.

Article 3: Départ

Départ de la course : **le dimanche 6 septembre 2026** Office de tourisme de Kintzheim (Rue du Général de Gaulle)

Heure de départ : 9H00 pour le 14 km.

Article 4 : Modification / Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler l'épreuve et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

En cas d'annulation de la manifestation par décision administrative liée à une crise sanitaire (covid-19, etc...) l'organisateur s'engage à rembourser l'intégralité du montant de l'inscription, sauf les frais de gestion.

Article 5 : Ravitaillements

Pour le THK 14 km : 1 point d'eau au Km 9.1 + 1 ravitaillement à l'arrivée.

ATTENTION AUCUN GOBELET NE SERA FOURNI

Selon la situation sanitaire (covid-19, etc...), l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre et le lieu des ravitaillements

Article 6 : Matériel de sécurité obligatoire aux concurrents

Pour l'épreuve du 14 km uniquement le gobelet est obligatoire, l'organisateur n'impose pas d'autre matériel.

Il appartient à chaque concurrent de prévoir le minimum nécessaire selon ses besoins personnels.

Article 7 : Barrière horaire

Pour des raisons de sécurité et d'ouverture de la circulation des barrières horaires ont été fixées par l'organisation. Tout coureur ne parvenant pas au poste de contrôle dans le temps fixé (mentionné ci-dessous) se verra retirer le dossard. A partir de ce moment il ne sera plus comptabilisé dans la course et s'il continue, il le fera sous sa propre responsabilité.

- Pour le THK 14 km : pas de barrière horaire

Article 8 : Récompenses

Pour le 14 km des lots seront remis aux 5 premières femmes et 5 premiers hommes du scratch (pas de récompenses pour la marche nordique).

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation.

Selon la situation sanitaire (covid-19, etc...), les modalités seront précisées ultérieurement.

Article 9 : Sécurité – assurance

Deux médecins urgentistes ainsi qu'une équipe de la Croix Rouge assureront la sécurité sanitaire des concurrents durant toute l'épreuve. L'organisateur est couvert par une responsabilité civile, mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance avec renonciation à tous recours contre les organisateurs.

Article 10 : Accidents / vols

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ou en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

Article 11a : Inscription

L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit. Une assurance annulation vous est proposée lors de l'inscription.

Pour les licenciés F.F.A. :

Les licenciés F.F.A. doivent fournir une licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve. Le numéro de licence est à renseigner directement dans le formulaire d'inscription en ligne, et est contrôlé automatiquement par le webservice F.F.A.. Si la licence est valide votre dossier d'inscription passe directement en « complet », sinon le dossier reste « incomplet » en attendant le renouvellement de votre licence.

Depuis 2025, il n'y a plus de certificat médical, celui-ci est remplacé par le *Pass de Prévention Santé* (PPS), le questionnaire est disponible sur le lien suivant : <https://pps.athle.fr>. Le PPS est valable 1 an.

Pour les non licenciés **majeurs** :

Lors de l'inscription sur la plateforme Sporkrono, les non licenciés majeurs doivent indiquer leur numéro d'attestation PPS dans le champ dédié dans le formulaire d'inscription en ligne. Pour ce faire, allez sur le lien <https://pps.athle.fr> pour créer votre compte PPS (si ce n'est pas déjà fait) et d'y répondre au questionnaire pour obtenir l'attestation.

Pour les non licenciés **mineurs** :

Les coureurs mineurs ne réalisent pas le Pass de Prévention Santé. Avant chaque course, ils doivent remplir un questionnaire de santé gratuit, avec l'aide d'un parent. À la fin du questionnaire, une attestation valable uniquement pour cette course est délivrée automatiquement.

En cas de questions, consultez le Centre d'aide PPS pour les athlètes de la F.F.A.

Article 11b : Changement de course / Transfert de dossard

Dans votre espace coureur sur la plateforme Sporkrono vous avez la possibilité de soit changer de course, à condition qu'il reste des places (et sous conditions), soit de transférer votre dossard en faveur d'un autre coureur.

Attention : ces opérations ne peuvent être réalisées que jusqu'au mercredi 02 septembre 2026. Tout transfert de dossard à une autre personne en dehors de notre plateforme dégage les organisateurs de toutes responsabilités.

Un coureur qui court avec un dossard sous un autre nom sera systématiquement sanctionné (voir le tableau).

Méthodes d'inscription

Inscription uniquement par internet

Inscription sur le site **www.sporkrono.fr** avec paiement sécurisé par CB jusqu'au **samedi 15 août 2026 à 23h59**.

Les inscriptions seront closes après cette date ou dès que le nombre maximum de coureurs soit atteint.

Tarif : 18.00€ avant le 01 juin, et 23.00€ après

Article 12 : Environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés et plus précisément le parc naturel régional des Ballons des Vosges, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate. Par ailleurs, le parcours n'emprunte que des chemins déjà tracés, il est donc obligatoire de suivre les chemins ou sentiers balisés afin d'éviter toute érosion du sol.

Article 13 : Droit d'image

Les participants autorisent l'organisation ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes, audiovisuelles prises au sol ou par un drone soumis à autorisation ou diffusées sur les réseaux sociaux, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.

Article 14 : Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant :

- accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course
- s'engage à suivre le parcours prévu (présence de contrôleurs sur certains points)
- s'engage à remettre son dossard en cas d'abandon à un signaleur ou secouriste

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.

Article 15 : Manquement au Règlement, Pénalisation – Disqualification

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MANQUEMENT AU REGLEMENT	PENALISATION – DISQUALIFICATION
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs).	Pénalité 1 heure
Non-assistance à une personne en difficulté.	Pénalité 1 heure
Assistance en dehors des ravitaillements.	Pénalité 1 heure
Coureur accompagné d'un pacer sur le parcours balisé.	Pénalité 1 heure
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...).	Disqualification immédiate
Absence de passage à un point de contrôle.	Disqualification
Coureur ayant un dossard d'une autre personne.	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.	Disqualification

Tout participant de l'Ultra Trail Haut-Koenigsbourg est présumé avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses

Mini-Trail du Hahnenberg 6/9/2026



14 km

430 D+



Le défi du H2N

